



Immigration en france avec titre de sejour schengen

Par **laure olivier**, le **14/01/2011** à **08:41**

Bonjour,

je sollicite vos conseils pour un sujet délicat.

Je suis en possession d'un titre de séjour étudiant allemand valable encore jusqu'en septembre 2011 et ce depuis 8 ans déjà.

J'ai rencontré mon conjoint français vivant en France et nous avons décidé de nous marier le mois prochain.

Nous nous sommes rendus à la préfecture du lieu de son domicile pour savoir les démarches à effectuer pour que je sois légale en France.

Ils nous ont répondu que je ne détiens le bon titre de séjour requis pour obtenir de la préfecture un visa long séjour me permettant de circuler librement en France. Car dans leur texte je devrais détenir un titre de séjour permanent pour ce dernier. Ils m'ont donc renvoyé au consulat de France en Allemagne pour demander un visa d'entrée en France.

1- Est-ce un visa d'entrée en France dont j'ai besoin sachant que j'ai un titre de séjour schengen?

2- Vu qu'avec le mariage il faut justifier d'un an de vie commune pour l'obtention d'un titre de séjour, un visa d'entrée en France suffirait-il pour atteindre cette échéance?

3- Sinon que me conseillez-vous de faire? Comment puis-je contourner cet obstacle?

4- Existe-t-il un moyen d'obtenir un séjour temporaire pour que je puisse rejoindre mon conjoint?

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **14:20**

Pour vivre en France en ayant pour motif d'être conjoint de Français, il faut avoir un visa long séjour. Schengen ne fonctionne que pour le court-séjour

Par **laure olivier**, le **14/01/2011** à **15:44**

Ca depend de ce qu'on a dans son passeport mimi, moi je n'ai pas un visa mais un permis de séjour schengen voilà toute la différence. Je sais aussi qu'il faut un visa long séjour pour vivre en France.

Je vous prie de bien lire ma requête pour comprendre ce que je demande
merci